

Appel à projets pour le soutien à des opérations immobilières ou des équipements mi-lourds.

Le Neuropôle de Recherche Francilien lance, à l'attention des établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur, des organismes privés ou parapublics à but non lucratif (grandes écoles, fondations ou associations sans but lucratif, sociétés savantes, organisations internationales, etc.), un appel d'offres pour des investissements (équipements et travaux immobiliers) d'un montant total supérieur à 200 Keuros HT.

Les projets retenus seront cofinancés par le Conseil Régional d'Île-de-France (taux maximum 66% des dépenses HT). Les projets, et donc les dépenses afférentes, doivent commencer après le 1^{er} septembre 2010 et avant le 31 décembre 2011.

Ne sont pas éligibles:

- Les projets financés dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013,
- Les projets bénéficiaires de l'appel à projets « équipement » du Génomole,
- Les projets soutenus dans le cadre d'un projet collaboratif labellisé par un pôle de compétitivité ou d'un autre Domaine d'Intérêt Majeur de la Région Ile de France.

Les porteurs de projet sont invités à joindre à leur demande une attestation sur l'honneur garantissant qu'ils sont bien éligibles aux conditions définies par la Région Île de France.

Les projets seront classés par un conseil scientifique composé de personnalités exerçant leur activité hors de la Région Île-de-France, en fonction de la qualité scientifique de la ou des équipes demandeuses et de la plus-value scientifique de l'investissement proposé.

Les projets doivent faire l'objet d'un dossier rempli en ligne sur le site du NeRF à la rubrique "Appels d'Offres".

Les porteurs de projet seront ensuite auditionnés par le conseil scientifique. Les projets doivent préférentiellement impliquer la collaboration de plusieurs équipes franciliennes ou contribuer au renouvellement et à la structuration des sites et des laboratoires. Sont également éligibles les projets d'équipement mi-lourd particulièrement innovants, même s'ils sont déposés par une seule équipe de recherche.

Ces propositions seront ensuite validées par le conseil de direction du NeRF et transmises à la Région Île-de-France.

Date limite de dépôt des dossiers : 19 mars 2010

Audition des projets : 8 avril 2010